

Déclaration liminaire du Spelc Versailles de la CCMA du 13 juin 2024

Monsieur le Recteur,
Mesdames, Messieurs les membres de la CCMA,

Que dire à nouveau en cette fin d'année scolaire : un seul mot anxiogène! Comme tous les français, nous sommes dans l'expectative des élections du 7 juillet 2024. Ces élections auront forcément des conséquences sur notre profession.

Cette décision incompréhensible de dissoudre l'Assemblée Nationale suspend donc tous les travaux parlementaires et ceux du gouvernement. Tous les textes en cours d'élaboration ou en débat sont mis au placard repoussant aux calendes grecques toutes possibilités de négociations. Aussi dans quelques jours, nous devons nous attendre, à nouveau, à la nomination d'un nouveau ou nouvelle ministre de l'Éducation nationale. Depuis deux ans, le changement incessant de ministre, les réformes, les contre-réformes et les injonctions conduisent les enseignants au bord du précipice.

Toujours est-il que le prochain gouvernement devra entendre nos revendications. Le Spelc sera attentif aux prochaines orientations prises par le ou la future ministre de l'Éducation nationale. Notre organisation saura réagir, voire s'opposer, si le statut des maîtres du privé sous contrat venait à être mis à mal. Dans ce contexte, le Spelc Versailles continuera de militer pour que chacun puisse avoir sa place dans nos établissements, dans le respect de ses origines, de son appartenance sociale et de son parcours scolaire et sera toujours là pour apporter son soutien aux salariés.

Aussi, le Spelc, en intersyndical, a boycotté le CCMMEP du 28 juin afin de dénoncer l'obstination du ministère à vouloir faire passer en force le projet de la formation initiale mal ficelé et dont la mise en œuvre sera forcément bancal et intenable. Nous exigeons de la concertation, une vision claire du futur métier de l'enseignant pour créer attractivité et envie chez les jeunes. On ne s'y prendrait pas autrement si on voulait les faire fuir ou les dissuader...!

Nous pouvons donc affirmer que cette année est encore une année épuisante. D'année en année, les difficultés s'empilent et les propositions par Notre ministère semblent si loin des réelles préoccupations des enseignants.

Alors que notre métier ne fait pas partie de ceux considérés comme les plus pénibles au vu des critères de pénibilités, le nombre d'enseignants qui nous disent être épuisés, fatigués, ne cessent d'augmenter. La pénibilité de notre métier est bien réelle mais c'est une forme de pénibilité invisible qu'il est urgent de dénoncer. Ce sentiment traduit les difficultés du métier et de la question récurrente de l'exercice de notre métier au quotidien. Aussi, le débat sur les retraites soulève la question de la capacité des enseignants à faire face à une fin de carrière vécue de plus en plus difficilement, question souvent niée par les politiques. Partir à 65 ans voire 67 ans sous le prétexte que l'espérance de vie augmente est une réelle gageure. Faudrait-il rappeler à nos politiques la définition de l'espérance de vie ou au moins leur dire que notre espérance de vie augmente car les conditions de vie dont le départ à la retraite à un âge décent nous permet de vivre plus longtemps ! Le ministère de l'Éducation ne perçoit pas toutes les difficultés de ce métier, car il est complètement coupé des réalités et éloigné du terrain. Manque de soutien évident de la hiérarchie ! Dans certains établissements privés, certains chefs ou cheffes d'établissement refusent les conseils de discipline car ils sont soumis à des seuils de rentabilité. Manque flagrant aussi de reconnaissance de la société qui ne va pas s'arranger au regard de certains discours politiques.



Qu'en est-il de la « reconquête du mois de juin » pour les Secondes avec la réalisation d'un stage? Encore une décision unilatérale sans consultation et sans prise en compte des réelles difficultés pour les élèves à trouver un stage déjà en troisième ! Ce stage d'observation peut-il réellement permettre aux élèves de peaufiner leur orientation alors que le choix des spécialités a déjà été fait ?

Enfin, concernant la classe exceptionnelle, le Spelc Versailles considère qu'elle doit devenir une promotion de carrière pour tous, ce que ne permet pas le contingent actuel, estimé trop faible. En effet, les conditions d'accès à la classe exceptionnelle ont changé depuis le décret 2023-720 du 4 août 2023 et le BO du 23 au 25 avril 2024 qui définit les nouvelles modalités d'application pour les promotions 2024, à savoir un seul vivier. De nombreuses questions sont en suspens telles que les conséquences de la disparition du vivier 1 pour les enseignants. Et comment expliquer que dans certaines matières le nombre important d'avis favorable qui ne nécessite pas une appréciation de l'IPR ? Les maîtres du privé sont-ils pénalisés par la surcharge de travail des IPR. Et donc les fins de carrières sont-elles contraintes à rester bloquées au 7^{ème} échelon de la Hors Classe sans augmentation de salaire jusqu'à leur retraite ?

Le Spelc Versailles avait déjà dénoncé le PPCR et souhaite un élargissement des contingents pour permettre à un plus grand nombre de passer plus aisément à l'échelon, au grade ou même au corps supérieur.

Le Spelc Versailles restera vigilant.

Nous vous remercions pour votre attention.

Pour transmission au Ministère.
Pour le Spelc Versailles
Les élues CCMA : G. MAZEAU et F. CHIKHR